

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EX-CHAI ALIX sur la commune principale de l'AIOT 26 ROUTE DE LA SOLITUDE 33650 MARTILLAC.

La référence de votre dossier est A-3-NCXJALREO et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/05/2023 à 17h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34182617000035**

Raison sociale **CHATEAU LES CARMES HAUT BRION**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

20 RUE DES CARMES

33000 BORDEAUX

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **DIRECTEUR TECHNIQUE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EX-CHAI ALIX**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

26 ROUTE DE LA SOLITUDE

33650 MARTILLAC

X : 417074

Y : 6406962

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par le passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **30/06/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Martillac 33650 (000 , 0D , 0247)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
		Préparation,	

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Les déchets correspondant à l'activité visée par la rubrique 2251 B2 dont la présente demande vise à entériner la cessation, sont les effluents vinicoles, issus du processus de vinification /élevage des vins et mise en bouteille. Les réseaux viniques du bâtiment communiquent avec un tampon doté d'un dégrilleur depuis lequel une pompe envoie ces effluents vers une cuve souple de stockage. Depuis le rachat de ce bâtiment faisant l'objet en parallèle d'une déclaration de changement d'exploitant, et du fait du changement de destination de ce bâtiment (destiné à être un atelier viticole), les cuves de vinification ont été déménagées dans notre chai du 96 route de Tout Vent à Martillac; nous n'avons par ailleurs plus de barriques sur le site visé par la présente demande. Il n'y a donc plus de production d'effluents à aujourd'hui. Reste à faire vidanger la citerne souple d'effluents par un prestataire spécialisé (semaine 24); puis évacuer la citerne souple en déchetterie spécialisée (sem. 26)

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Site intégralement cloturé; n'ayant plus dès à présent d'installations sujettes à produire des effluents sujets à la rubrique 2251. Stockage temporaire de matériel viticole justifiant l'accès, restreint à nos salariés.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Dans le cadre du dossier de permis de construire en cours de constitution pour l'agrandissement et changement de destination du bâtiment, l'ensemble du bâtiment respectera les normes incendie du code du Travail

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Le permis de construire en cours de rédaction, en lien avec l'agrandissement et le changement de destination du bâtiment (atelier viticole à l'avenir) comporte l'ensemble des effets environnementaux à envisager: gestion de pluviales, gestion des eaux usées, risque incendie. Objectif de dépôt du PC mi-juin pour obtention mi septembre.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Retrait de la citerne souple de stockage d'effluents.

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.

